

# LE BILAN DE COMPÉTENCES



Dans le secteur  
de l'**aide à domicile**

Un accompagnement gratuit

Quels sont mes points forts, comment les valoriser ?  
Comment retrouver ma motivation au travail ?  
Travail et famille, comment retrouver un équilibre ?  
Comment valoriser mon expérience ?



Une initiative coordonnée par les asbl APEF & FeBi pour  
plusieurs Fonds sociaux du secteur non marchand privé.

Cette action bénéficie du soutien des conventions signées  
entre le FOREM, le CRF, l'IFAPME et APEF & FeBi ainsi qu'entre  
l'Enseignement de Promotion sociale et APEF & FeBi



Prendre le temps de  
s'arrêter. Réfléchir avec  
un conseiller. Trouver  
des pistes d'évolution.

## Intéressé(e) ?

Complétez le formulaire et son annexe, téléchargeables sur le  
site [www.bilandecompetences.be](http://www.bilandecompetences.be). Le bilan de compétences  
est **GRATUIT** si vous répondez aux conditions.



## Conditions

- › Être travailleur salarié dans une institution relevant du Fonds social des Aides Familiales;
- › Avoir une maîtrise suffisante du **français** (oral);
- › S'engager à **participer à l'ensemble des phases** du bilan et à l'évaluation mise en place;
- › Être sous contrat chez un employeur.



## Pourquoi réaliser un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences vous aide à devenir davantage « acteur » de votre carrière. Il vous permet de prendre un temps de réflexion pour :

- › Faire le point sur votre parcours, votre situation, vos aspirations;
- › Identifier vos motivations, vos centres d'intérêts, vos compétences, aptitudes et connaissances;
- › Clarifier vos objectifs et vos priorités;
- › Construire un plan d'action adapté à votre objectif professionnel.

“ Je travaille depuis longtemps, donc le travail, ça va, je gère, ça m'a aidé dans mes relations privées, j'ai découvert des choses sur moi. Je recommande à tout le monde de faire le bilan de compétences, quel que soit l'âge.” **Adeline, aide-familiale, 40 ans**

“ J'ai à nouveau pris goût à mon travail actuel car le bilan m'a permis d'avoir plus de confiance en moi en reprenant connaissance de mes compétences.” **Kathy, aide-ménagère, 48 ans**

## Déroulement d'un bilan de compétences ?

Un conseiller vous accompagne individuellement dans votre réflexion, dans un lieu neutre, où la confidentialité des informations et du résultat sont préservées.

Le bilan de compétences se déroule sur une **période de 2 à 3 mois, pour une durée totale de 12h à 18h** (à raison de plusieurs séances d'1 à 2 heures).

Si le bilan est réalisé en dehors du temps de travail, il n'est pas nécessaire d'informer votre employeur de votre démarche.

Au terme du parcours, le travailleur reçoit un document de synthèse qui résume son bilan.



## Plus d'info

Les documents suivants sont accessibles sur le site internet: [www.bilandecompetences.be](http://www.bilandecompetences.be)

- + témoignages vidéos;
- + brochure d'information;
- + présentation de chacun des organismes;
- + formulaire de demande.

## Gestion administrative du projet et informations

- › APEF-FeBi : Square Saintelette 13-15 – 1000 Bruxelles
- › Téléphone : 02 227 62 05
- › Mail : [bilan@apef-febi.org](mailto:bilan@apef-febi.org)